

DEMANDE DE PARTICIPATION A UNE REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Demande à envoyer en temps utile à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, dans la limite de deux par année scolaire.

La participation à une demi-journée d'information syndicale donne lieu à dispense d'une demi-journée de travail prise en dehors de la présence des élèves.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Conformément au décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que je souhaite participer à une réunion d'information syndicale.

NOM et Prénom :

Qualité :

Ecole :

Date de la réunion : **Lieu :**

Mode et date de récupération :

Autre réunion d'information syndicale suivie dans la même année scolaire :

Date :

A

Le

Signature de l'enseignant(e)

Destinataire :

Madame, Monsieur l'Inspecteur(rice) de l'Education Nationale chargé(e) de la circonscription de :

.....